



COMMUNE DE BIÈVRES

Bièvres, le 7 juillet 2008

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2008**

Date de convocation : 20 juin 2008
Date d'affichage : 20 juin 2008

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 18
- absents représentés : 25
- votants : 25
- absents : 2

L'an deux mil huit, le lundi sept juillet à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Hervé HOCQUARD, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M. Hervé HOCQUARD, Maire,
- Mme Véronique BANULS, Mme Anne PELLETIER-LEBARBIER, M. Philippe MIAS, Mme Armelle TOHIER, Mme Denyse ROUSSEAU, M. Alain-Louis MIE, Maires-adjoints
- M. Alain SAVARY, Mme Magali ERRECART, M. Benoist BERTHIER, Mme Nadine DAGUET, Mme Sophie DEVES, M. Amine PATEL, M. Patrick BRUN, M. Jacky MATTEI, M. Emmanuel MICHAUX, M. Jean-Claude COCHET, Mme Christelle DE BEAUCORPS, Conseillers municipaux en exercice.

Ont donné procuration :

- M. Christian JOUANE à M. Hervé HOCQUARD
- M. Robert DUCHATEL à Mme Armelle TOHIER
- Mme Helyett LEMOINE à Mme Véronique BANULS
- Mme Marianne FERRY à M. Benoist BERTHIER
- Mme Béatrice CHOMBART à Mme Denyse ROUSSEAU
- Mme Maryse TRAORE-BONNEFOND à M. Jean-Claude COCHET
- M. Jean-Michel CHARPENTIER à Mme Christelle DE BEAUCORPS

Absents :

Mme Tamara DUSAPIN, M. Xavier PALSON,

Assistaient également à la séance :

M. Raphaël SZARY, Directeur Général des Services.

Mme Sophie DEVES est désignée secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte à vingt et une heures.



URBANISME

- APPROBATION DU CHOIX DE L'AMENAGEUR DE LA ZAC VAL DE SYGRIE

♦ Rapporteur : Hervé HOCQUARD

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 300-1 et suivants,

Vu la délibération du 16 décembre 2002 délimitant le périmètre d'étude Zone nord de Bièvres,

Vu la délibération du 24 mars 2005 relatif au lancement de la concertation préalable à la création de deux ZAC dans le secteur Nord,

Vu la délibération du 7 novembre 2005 approuvant la commission d'ouverture des plis,

Vu la délibération du 26 janvier 2008 approuvant la création de la ZAC du Val de Sygrie,

Vu la délibération du 14 avril 2008 approuvant la création de la commission d'aménagement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bièvres approuvé par délibération le 28 juin 2007,

Vu les offres définitives des aménageurs,

Vu l'avis du groupe de travail Zone Nord du 17 juin 2008,

Vu le rapport de la commission d'aménagement réunie le 17 juin 2008 ci-annexé,

Vu le rapport du maire présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du traité de concession ci annexé,

Vu les projets de traité de concession ci-annexés,

Vu les différents comités consultatifs intégrant les associations agréées et l'ensemble des échanges avec les candidats pendant la phase de négociation,

Considérant qu'Essonne Aménagement présente un programme plus diversifié et répond aux attentes de la commune en matière de développement du tourisme d'affaires (hôtel) et de création de logements sociaux grâce à la programmation d'un EHPAD social (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) ou d'une résidence jeunes travailleurs en complément des logements sociaux de la zone Ouest de la ZAC ;

Considérant qu'Essonne Aménagement accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet d'échangeur aux conditions définies lors de la phase de négociation ;

Considérant que l'offre d'Essonne Aménagement prévoit, en cas d'impossibilité de réaliser l'échangeur à lunettes, une solution de desserte alternative et une participation pour la réalisation d'équipements publics extérieurs (aménagement d'espaces verts, liaisons douces...) ;

Considérant qu'une démarche de participation plus importante au montage et pilotage de l'opération est proposée à la commune dans l'offre d'Essonne Aménagement ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés moins deux abstentions (M. Jean-Michel CHARPENTIER, Mme Christelle DE BEAUCORPS) ;

Article 1 : DECIDE de confier l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté à la Société Anonyme d'Economie Mixte Essonne Aménagement,

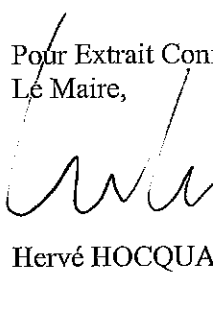
Article 2 : AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes permettant l'exécution de la présente délibération et à engager toute étude nécessaire à la poursuite de l'opération notamment pour mener à bien le dossier de réalisation de la ZAC,

Article 3 : INDIQUE que le traité de concession sera proposé par la suite à l'approbation du Conseil Municipal.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à vingt et une heures et quarante cinq minutes.

Fait à Bièvres, le 8 juillet 2008, ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

Hervé HOCQUARD

